

Salle de presse

Distribution de dividendes dans les Portefeuilles Chorus II en catégorie de société

Le 24 septembre dernier, les détenteurs de Portefeuilles Chorus II en catégorie de société ont reçu une distribution supplémentaire. Cette distribution représente approximativement 0,39 % de l'actif moyen des détenteurs des Portefeuilles Chorus II. Cette distribution provient du versement de dividendes canadiens par la catégorie de société aux détenteurs pour la fin de l'année fiscale se terminant le 30 septembre 2014.

Les Portefeuilles Chorus II en catégorie de société ont été conçus pour alléger la facture fiscale des détenteurs en réduisant de façon significative le versement de distributions fortement imposables. La distribution de dividendes bénéficie d'un traitement fiscal avantageux puisque ce type de revenu est, avec les gains en capitaux, parmi les revenus de placement les moins imposés au Canada.

À la fin de l'année, les détenteurs recevront leurs feuillets fiscaux afin de pouvoir ajouter ces montants à leur déclaration de revenus de 2014.

Pour plus d'informations communiquez avec votre représentant.